



ORCHESTRE
PHILHARMONIQUE
DE STRASBOURG
ORCHESTRE NATIONAL

REGLEMENT DE CONCOURS

L'Orchestre philharmonique de Strasbourg recrute

**Un hautbois solo / Conseiller(e) artistique et pédagogique à mi-temps
(8h/semaine) au CRR de Strasbourg**

Concours le mercredi 1^{er} juillet 2026

Le pupitre de hautbois comprend deux postes de solistes.

Début des épreuves à 9h30 (tirage au sort de l'ordre de passage à 9h15). Toutes les épreuves ont lieu à Strasbourg, Palais de la musique et des Congrès. Les frais de voyage et de séjour ne sont pas remboursés.

Inscriptions sur www.philharmonique.strasbourg.eu sous la rubrique « Orchestre », puis « concours et recrutements » le dimanche 21 juin 2026 au plus tard.

Un-e accompagnateur-trice officiel-le sera à la disposition des candidats.

Les répétitions (gratuites) ont lieu la veille du concours, **dans la limite des créneaux disponibles**. Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter la régie de l'Orchestre par mail le mercredi 24 juin 2026 au plus tard à l'adresse suivante : OrchestrePhilharmoniqueConcours@strasbourg.eu

EPREUVES

➤ **Le quatuor du troisième tour sera joué avec un trio à cordes**

1er tour :

- W.A. MOZART : Concerto pour hautbois Kv314, 1^{er} mouvement (du début à la mesure 120)
- Trait imposé : MAHLER, Le chant de la terre, extrait n°1, 2^{ème} mouvement

2ème tour :

- R. STRAUSS : Concerto pour hautbois, 1^{er} mouvement (du début jusqu'à 10 mesures avant le chiffre 12)
- Trait(s) de la liste

3ème tour :

- W.A. MOZART : Quatuor pour hautbois et trio à cordes Kv370, 1^{er} mouvement sans reprises + 2^{ème} mouvement en entier
- Traits de la liste, dirigés par le directeur musical

Épreuve pédagogique :

- pour les candidats titulaires du CA : entretien de motivation avec le jury
- pour les candidats non titulaires du CA : cours à deux élèves de niveau différent + entretien de motivation avec le jury

Liste des traits d'orchestre :

(téléchargeables sur notre site internet www.philharmonique.strasbourg.eu sous la rubrique « concours et recrutements »)

BEETHOVEN : Symphonie n°3, 2^{ème} mouvement
BERLIOZ : Roméo et Juliette, 2^{ème} mouvement
BRAHMS : Concerto pour violon, 2^{ème} mouvement
CHOSTAKOVITCH : Symphonie n°10, 4^{ème} mouvement
DEBUSSY : La mer, 2^{ème} mouvement + 3^{ème} mouvement
MAHLER : Symphonie n°3, 2^{ème} mouvement
MAHLER : Le chant de la terre, extrait n°1, 2^{ème} mouvement
RAVEL : Le tombeau de Couperin, Prélude, Forlane et Menuet
ROSSINI : L'Italienne à Alger, 1^{er} mouvement
SCHUMANN : Symphonie n°2, 3^{ème} mouvement
STRAUSS : Don Juan
STRAVINSKY : Pulcinella, Serenata
TCHAIKOVSKY : Symphonie n°4, 2^{ème} mouvement + 3^{ème} mouvement

- **Merci de bien vouloir prendre en compte les coupures des partitions mises en ligne.**

CONDITIONS D'EXERCICE

Prise de fonction : À déterminer d'un commun accord

Obligations contractuelles : 30 services/mois

Rémunération : En référence à la grille indiciaire des musiciens de l'Orchestre, la rémunération brute mensuelle s'établit à 3 886,05 € ou 3 956,08 €, décomposés comme suit :

- Traitement mensuel brut : 3 268,73 € (indice majoré 664) ou 3 332,72 € (indice majoré 677). Le classement indiciaire dépend de l'expérience professionnelle et artistique.
- Indemnité de résidence : 1 % du traitement mensuel brut/mois
- Régime indemnitaire en trois volets :
 - Part 1 incluant l'indemnité vestimentaire : 219,05 €/mois
 - Part 2 pour usure et entretien des instruments : 90,47 €/mois
 - Part 3 : 1/12^e du (traitement mensuel brut + indemnité de résidence) /mois

S'y ajoute la rémunération brute mensuelle pour la fonction de conseiller.ère artistique et pédagogique au Conservatoire à rayonnement régional, à mi-temps : 1 304,54 €.

Compléments de rémunération :

- Forfait audiovisuel : 1 827 €/an
- Avance sur redevance : 160 €/an
- Participation aux frais de transport et forfait mobilité durable (le cas échéant)
- Supplément familial de traitement (le cas échéant)
- Participation possible de l'Orchestre à la couverture mutuelle et à la prévoyance

Avantages :

- Prestations d'action sociale proposées par le CNAS
- Tarifs préférentiels pour certains établissements culturels et sportifs